

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 MARS 2023 -

DÉCISION N° 23 - 03 – 018

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 décembre 2022 s'est réuni le mardi 21 mars 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

**Décision 7 : Le renouvellement de la convention relative au fonctionnement d'une unité de sauveteurs spécialisés hélicoptérés (USSH) sur la base de la sécurité civile de Lyon-Bron.**

Une unité composée de sauveteurs spécialisés hélicoptérés issus du SDMIS et de divers SDIS des départements desservis par DRAGON 69 sur une partie de leur territoire permet d'armer l'hélicoptère basé à Lyon Bron avec du personnel qualifié.

Cette unité a pour objectifs principaux :

- D'améliorer la sécurité des vols,
- D'apporter une réponse du secours hélicoptéré plus fiable, pérenne et rapide,
- De parvenir à une réponse mutualisée démontrant la volonté forte et permanente de collaboration des partenaires.

Les parties prenantes sont les suivantes :

- L'Etat, avec la base hélicoptère de la sécurité civile de Lyon-Bron, fournit l'hélicoptère et son équipage, ainsi que l'Etat-major interministériel de zone (EMIZ).
- Les 3 SDIS partenaires l'Ain, Ardèche et Loire ainsi que le SDMIS qui arment l'hélicoptère en fonction d'un planning de permanences définit mensuellement.

Un règlement annexé à la convention définit les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'emploi de l'unité de sauveteurs spécialisés héliportés, notamment en matière de formation, d'horaires et de conditions de travail des personnels.

En cas d'accord, la présente convention serait conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce, pour une durée de trois ans.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le renouvellement de la convention relative au fonctionnement d'une unité de sauveteurs spécialisés héliportés (USSH) sur la base de la sécurité civile de Lyon-Bron et autorise la Présidente à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE